

VERDI

**Commune de CORNILLÉ-LES-
CAVES**

**Communauté de communes Anjou
Loir et Sarthe**

**Dossier arrêt projet
Notice**



SOMMAIRE



1 Préambule	3
2 Phase 1 : Recueil de données et état des lieux	6
2.1 Présentation de la commune et de son environnement	7
2.1.1 La situation géographique	7
2.1.2 Données générales	8
2.1.3 Urbanisme	9
2.1.3.1 Evolution de la population	9
2.1.3.2 Evolution des logements	9
2.1.3.3 Documents d'urbanisme	10
2.2 Gestion des eaux usées	11
2.2.1 Assainissement collectif	11
2.2.1.1 Système de collecte	11
2.2.1.2 Ouvrage de traitement	13
2.2.2 Assainissement non-collectif	15
2.2.3 Perspective d'évolution urbaine	17
3 Phase 2 : Zonage d'assainissement	19
3.1 Etudes précédentes	20
3.2 Extensions prévues	20
3.2.1 Extension du réseau d'assainissement	20
3.2.2 Extension urbaine	20
3.3 Zonage proposé	20
4 Annexes	21
4.1 Annexe 1 : carte de zonage	22
4.2 Annexe 2 : Lexique	23

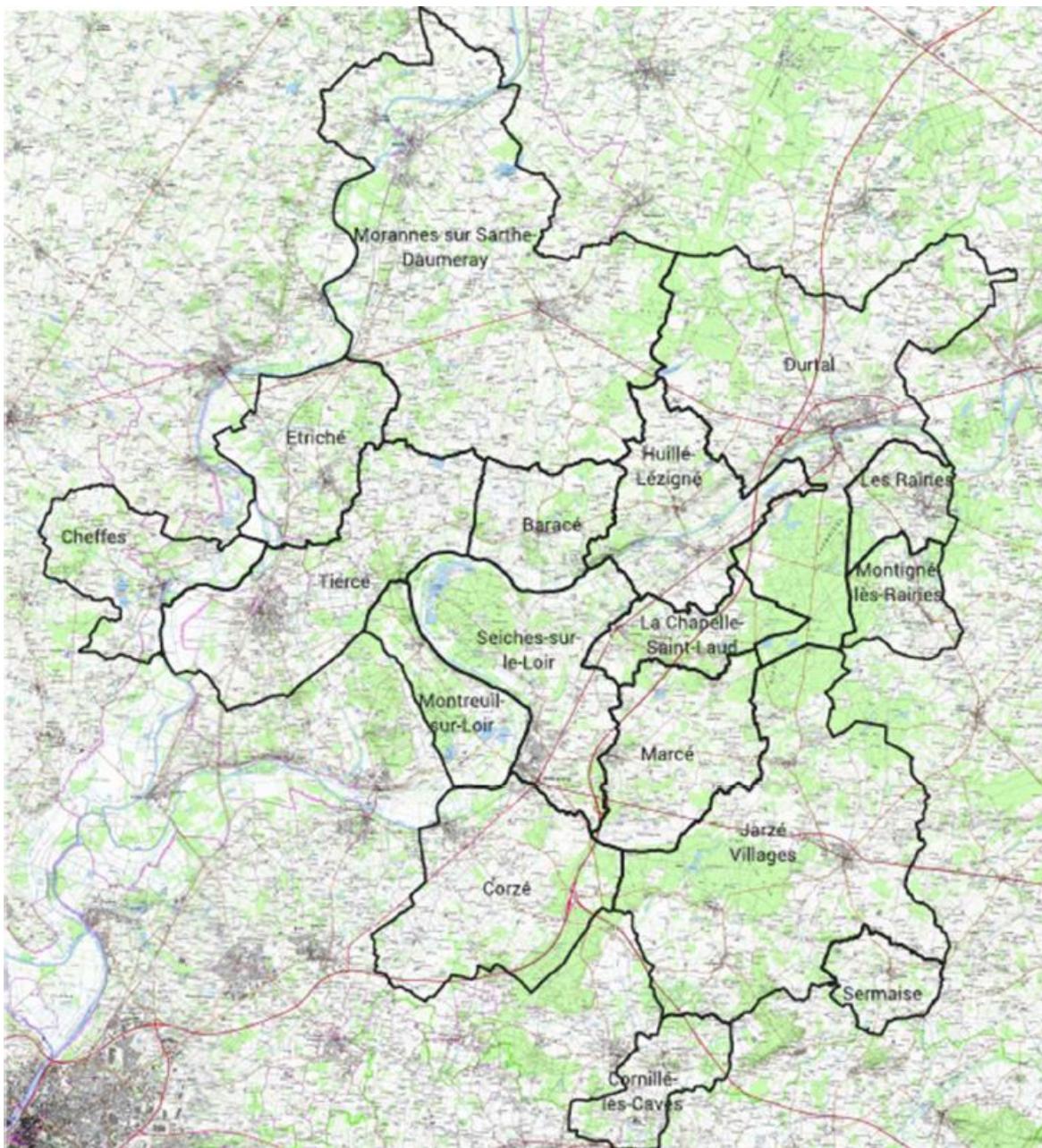


1

PREAMBULE

La fusion des 3 communautés de communes du Loir / Loir et Sarthe et des Portes de l'Anjou est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunale.

La nouvelle communauté de commune issue de cette fusion est dénommée Anjou, Loir et Sarthe (CCALS) et regroupe 17 communes pour 28 000 habitants.



Carte 1: Territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) a fait le choix d'élaborer son PLUiH pour un arrêt du projet au second semestre 2024.

La présente étude vise à mettre à jour le zonage des eaux usées sur l'ensemble du territoire de la CCALS afin d'intégrer ladite étude aux annexes sanitaires du PLUiH en cours d'élaboration et également de mettre en conformité les zonages anciens.

Le zonage d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement. Il doit permettre également de s'assurer de la mise en place des modes d'assainissement adaptés au contexte local et aux besoins du milieu naturel.

Ce zonage permettra à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées sur son territoire. Il constituera aussi un outil réglementaire et opérationnel pour la gestion de l'urbanisme.

D'autre part, le zonage va permettre d'orienter le particulier dans la mise en place d'un assainissement conforme à la réglementation, tant dans le cas de constructions nouvelles que dans le cas de réhabilitations d'installations existantes.

Le dossier de zonage est le résultat d'un travail du bureau d'études Verdi Ingénierie.

La présente notice concerne la commune de Cornillé-Les-Caves.



2

PHASE 1 : RECUEIL DE DONNEES ET ETAT DES LIEUX

2.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.1.1 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La zone d'étude est localisée sur la commune de Cornillé-les-Caves dans le département du Maine-et-Loire (49).

Elle est située à environ 18,5km au Nord-Est d'Angers et est desservie par la RD116.

Les communes à proximité de Cornillé-les-Caves sont :

- Jarzé-Villages au nord ;
- Mazé-Milon à l'est ;
- Corné au sud ;
- Sarrigné à l'ouest.



Figure 2: Situation géographique de la commune de Cornillé-les-Caves

2.1.2 DONNEES GENERALES

Données	Cornillé-les-Caves
Population	471 (2020)
Logements	232
Nombre d'habitants par logement	2.34
Habitat	Rural
Projet d'urbanisation	1 OAP dans le bourg
Activités	<p>35</p> <p>6 industries manufacturières, industrie extractive et autre</p> <p>6 industries de construction</p> <p>6 commerces de gros et de détail, transports, hébergement et restauration</p> <p>0 établissements d'information et communication</p> <p>5 activités financières et d'assurance</p> <p>2 activités immobilières</p> <p>8 Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien</p> <p>0 Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale</p> <p>2 Autres activités de services</p>
Réseau hydrographique dominant	Non concernée
ZNIEFF 1	3 ZNIEFF de type 1
ZNIEFF 2	1 ZNIEFF de type 2
Natura 2000	Non concernée
Zone humides	Non concernée
Risques	6 catastrophes naturelles depuis 1982 : 1 au titre de Mouvement de terrains ; 4 au titre d'Inondations et/ou coulées de boues ; 1 au titre de Sécheresse.
Géologie	Formations de craie de tuffeau et de craie marneuse sur le bourg
Captage d'eau potable	Non concernée

2.1.3 URBANISME

2.1.3.1 Evolution de la population

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la population de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	406	397	491	469	438	428	466	471
Densité moyenne (hab/km ²)	39,1	38,2	47,3	45,2	42,2	41,2	44,9	45,4

Depuis 1968, la population a évolué de manière croissante ou décroissante pour atteindre en 2020 une population de 471 habitants.

La tendance d'évolution annuelle moyenne de la population est de 0.3% depuis l'année 1990.

2.1.3.2 Evolution des logements

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des logements de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Résidences principales	119	120	152	146	167	175	186	202
Résidences secondaires et logements occasionnels	10	13	18	24	17	18	21	21
Logements vacants	5	12	15	21	6	10	15	9
Ensemble	134	145	185	191	190	204	222	232

La tendance d'évolution annuelle moyenne des logements est de 5.0% depuis l'année 1990.

2.2 GESTION DES EAUX USEES

2.2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.2.1.1 Système de collecte

Secteur Bourg

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du réseau d'assainissement :

Caractéristiques des réseaux d'assainissement	
Type de réseaux	Unitaire et séparatif
Linéaire réseaux EU	1 770 ml
Linéaire réseaux refoulement	285 ml
Linéaire réseaux unitaires	1130 ml
Linéaire réseaux eaux pluviales	800 ml
Nombre de poste de refoulement	1
Nombre de trop plein sur poste de refoulement	1
Nombre de déversoirs d'orage	1
Nombre d'ouvrages sur réseau	0

Le fonctionnement du réseau est présenté sur la carte suivante :

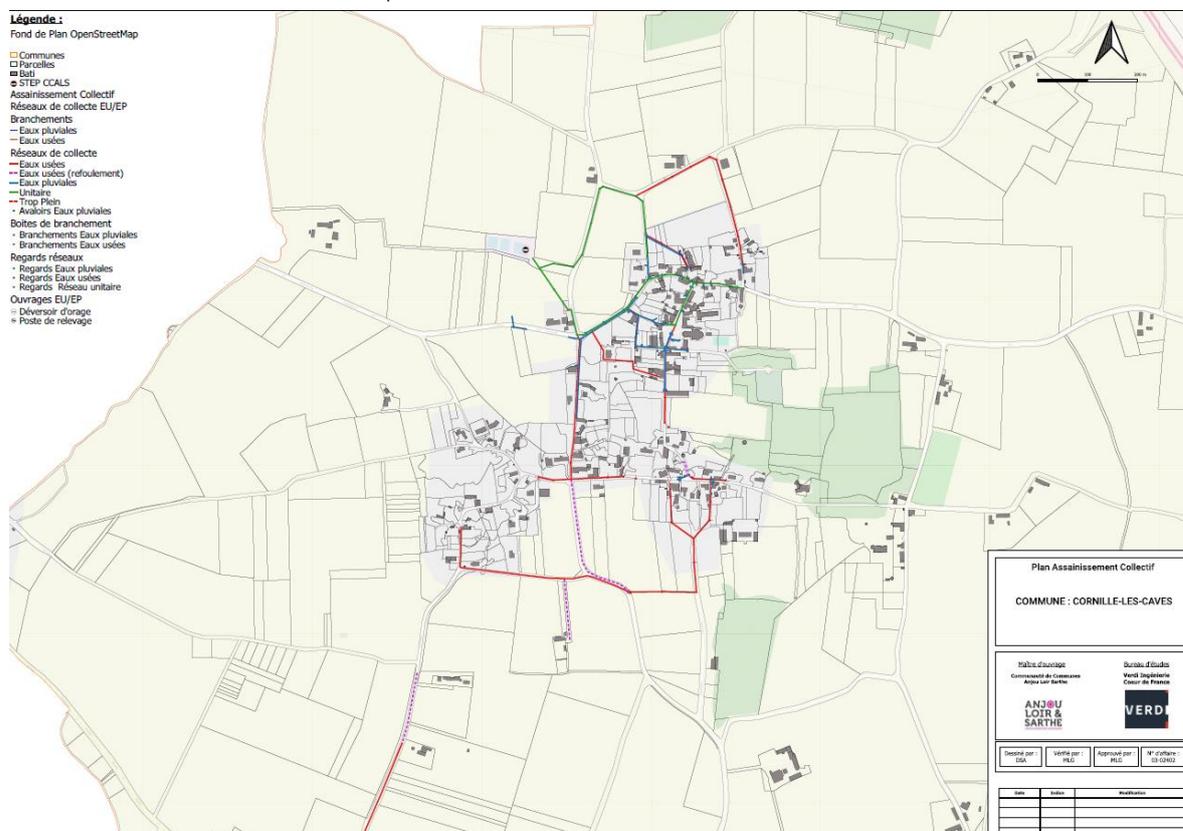


Figure 4: Plan de fonctionnement du réseau d'assainissement du secteur bourg

Secteur Laiterie

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du réseau d'assainissement :

Caractéristiques des réseaux d'assainissement	
Type de réseaux	Séparatif
Linéaire réseaux EU	4 460 ml
Linéaire réseaux refoulement	2 450 ml
Linéaire réseaux unitaires	0 ml
Linéaire réseaux eaux pluviales	792 ml
Nombre de poste de refoulement	6+1 (PR STEP)
Nombre de trop plein sur poste de refoulement	2+1 (PR STEP)
Nombre de déversoirs d'orage	0
Nombre d'ouvrages sur réseau	0

Le fonctionnement du réseau est présenté sur la carte suivante :

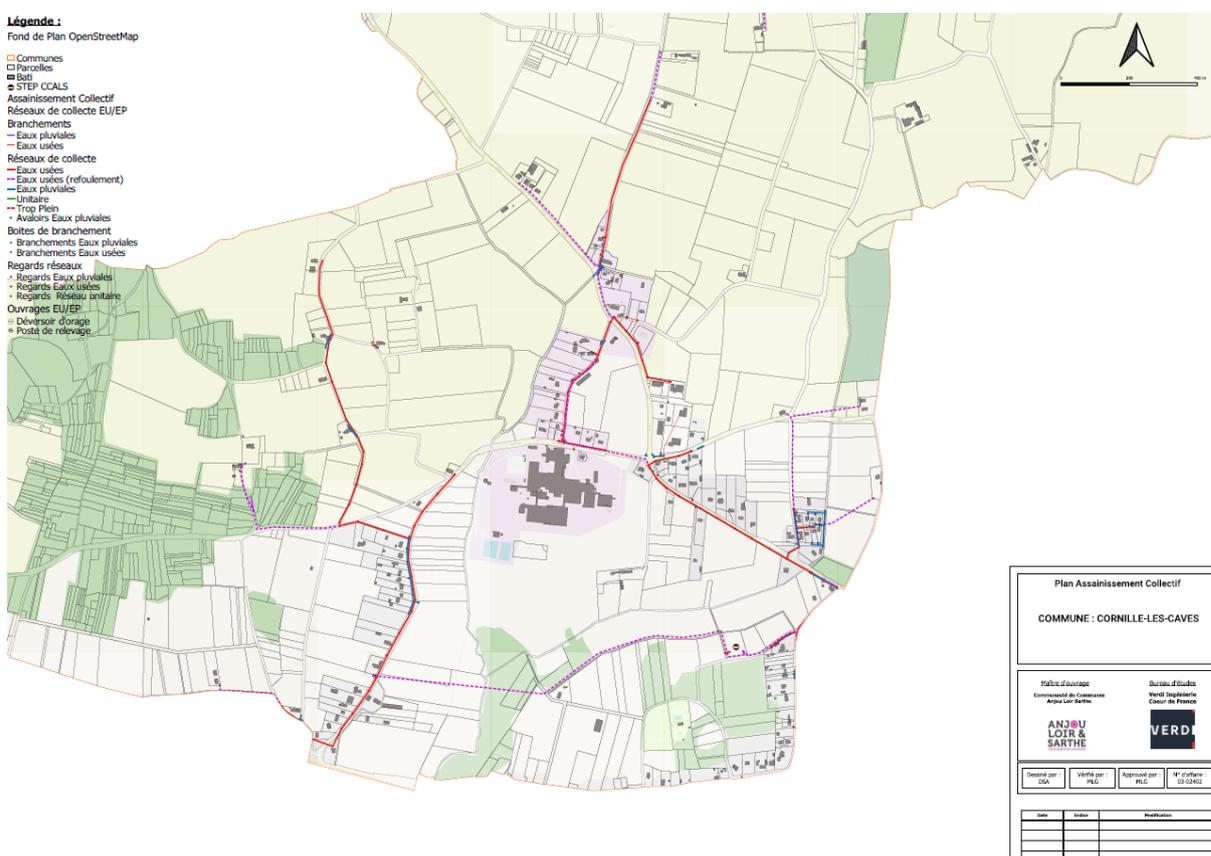


Figure 5: Plan de fonctionnement du réseau d'assainissement du secteur Laiterie

2.2.1.2 Ouvrage de traitement

Secteur Bourg

Les caractéristiques principales de la station d'épuration des eaux résiduaires sont rappelées ci-dessous :

Caractéristiques de la station de traitement des eaux usées	
Type	Lagunage naturel
Année de construction	1989
Capacité de la STEP	200 EH
Débit de référence	30 m3/jour
Milieu récepteur	Fossé

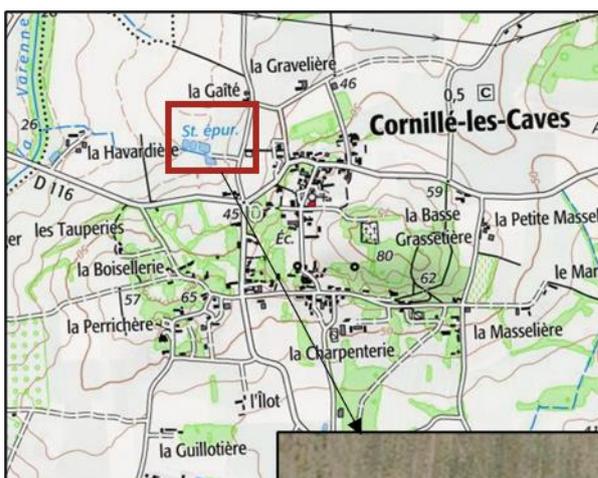


Figure 6: Station de traitement des eaux usées du secteur bourg

Secteur Laiterie

Les caractéristiques principales de la STEP sont rappelées ci-dessous :

Caractéristiques de la station de traitement des eaux usées	
Type	Fosse toutes eaux + Filtres à sable
Année de construction	1992 – Réhabilitation 1996
Capacité de la STEP	217 EH
Débit de référence	32 m3/jour
Milieu récepteur	L'aulnaie



Figure 7: Station de traitement des eaux usées du secteur Laiterie

2.2.2 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Enquêtes du SPANC

L'exploitation du bilan des contrôles du SPANC permet d'avoir un aperçu de l'assainissement individuel actuel.

Les contrôles sont réalisés à différentes fréquences selon leur classement qui sont les suivants :

- F1 : Conforme ;
- F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure ;
- F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré ;
- F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes
- F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement
- F6 Absence d'installation

Les filières contrôlées sont classées en 5 priorités de réhabilitation :

Classe	Conformité	Critère de classement	Délais de mise aux normes
A	Conforme	Installations dont le fonctionnement général est satisfaisant	Pas de délais
B	Conforme avec recommandation(s)	Installations en bon état de fonctionnement nécessitant éventuellement quelques travaux d'adaptation et/ou d'entretien	Pas de délais
C	Non conforme	<u>Zone sans enjeu</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	1 an en cas de vente
D	Non conforme	<u>Zone à enjeu sanitaire ou environnemental</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	4 ans ou 1 an en case vente
E	Non conforme	Absence d'installation, défaut de sécurité sanitaire ou de structure de fermeture	Mise en demeure de réaliser une installation conforme/ Travaux à réaliser dans les meilleurs délais

Le tableau suivant récapitule les résultats des contrôles menés par le SPANC sur la commune de Cornillé-les-Caves sur la période de 2009 à 2024 :

Classement Filière	Quantité	Pourcentage Parc
Conception/réalisation	10	
Conforme	10	23.3 %
Non-Conforme	0	
Non Renseigné	0	
Contrôle Bon Fonctionnement	33	
F1 Conforme	1	2.3 %
F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure	9	20.9 %
F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré	0	
F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	8	18.6 %
F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement	15	34.9 %
F6 Absence d'installation	0	
Non Renseigné	0	
Bilan Global Territoire	43	
Installation Conforme	20	46.5 %
Installation Non-Conforme	23	53.5 %
Installation Non Renseignée	0	

Le bilan du parc des installations ANC est le suivant sur la commune de Cornillé-les-Caves :

- Conforme : 20 unités soit 46.5 % du parc
- Non-Conforme : 23 unités soit 53.5 % du parc
- Non-Renseignée : NC

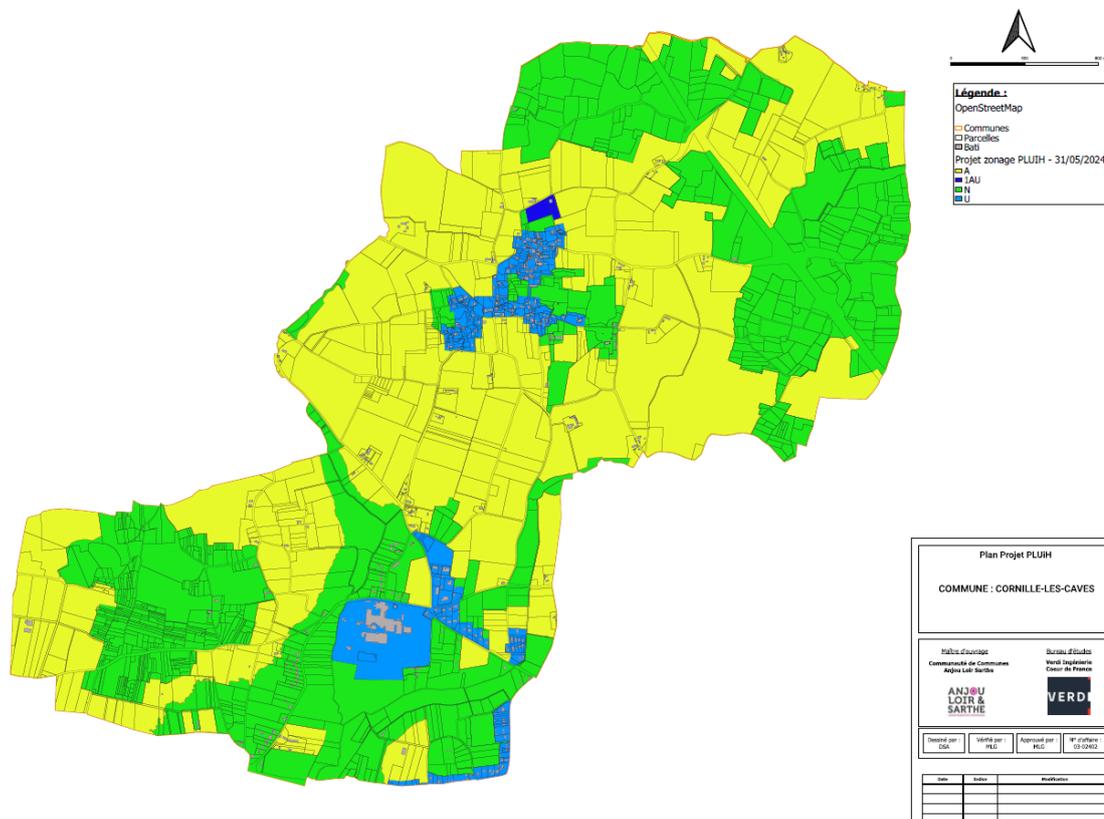
Le tableau ci-dessous montre le nombre de contrôles réalisés par année :

Année	Nombre de contrôles	Année	Nombre de contrôles
2009	0	2017	2
2010	0	2018	2
2011	1	2019	1
2012	0	2020	3
2013	0	2021	1
2014	1	2022	22
2015	1	2023	6
2016	0	2024	3

2.2.3 PERSPECTIVE D'EVOLUTION URBAINE

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUIH) prévoit la réalisation de 25 logements supplémentaires dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Ces secteurs d'urbanisations futures sont desservis par un réseau d'assainissement à proximité.



Carte 8: Plan de projet PLUIH commune de Cornillé-les-Caves

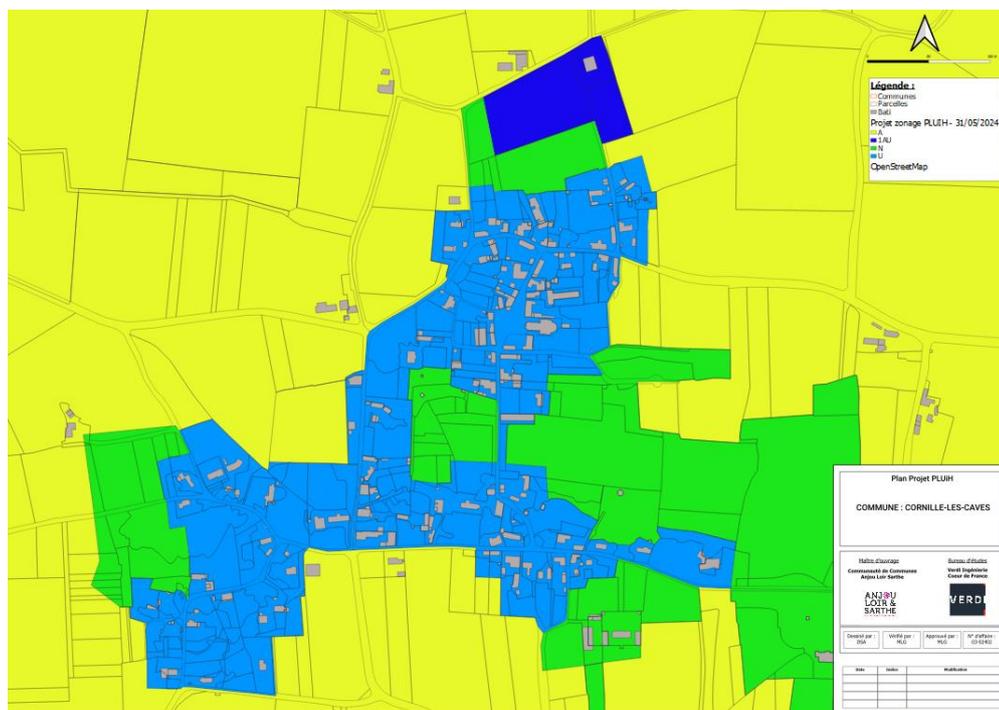
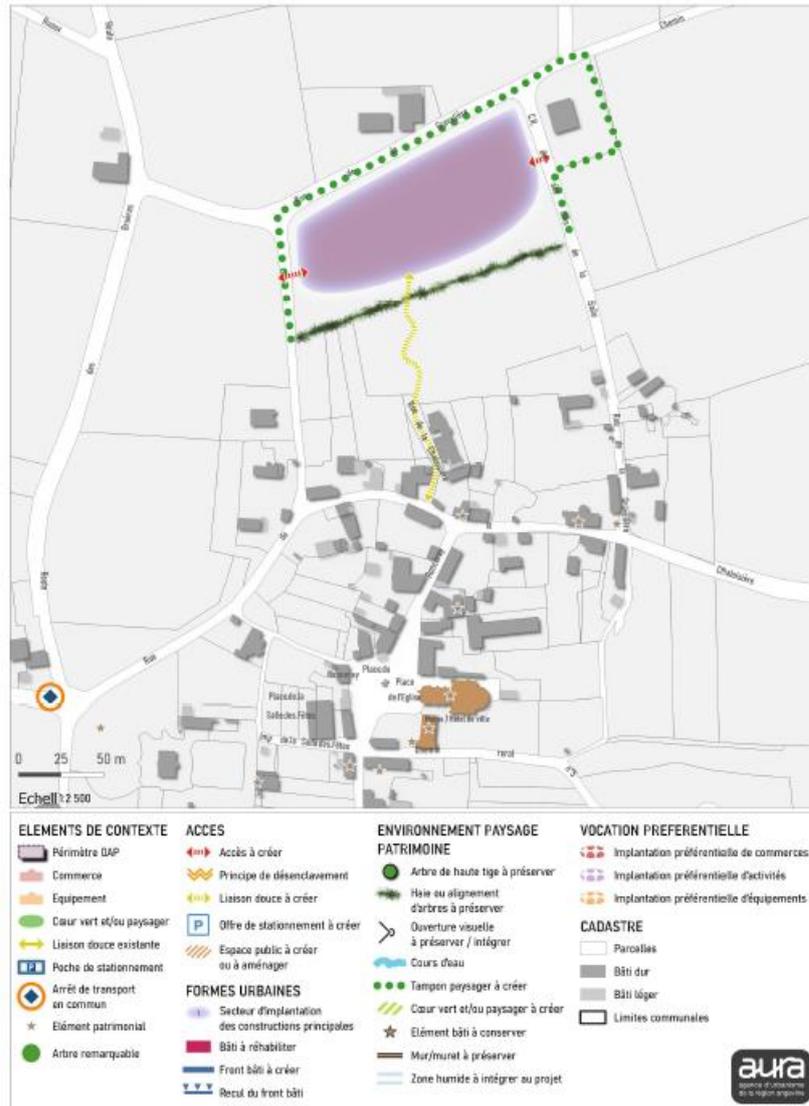


Figure 9: Secteur bourg avec l'OAP en foncé



Programmation

Objectif logements PLU : 17 lgt

Nom du secteur	Emprise (en ha)	Type (Extension // Renouvellement urbain)	Densité minimale	Nombre de logements min.	Formes urbaines (individuelles / Groupées / Collectif)	Type (Habitat / Mixte / Eco)	Phasage (2024-2030 / 2031-2036)
OAP A : Secteur du Centre Bourg	1.6 ha	Extension urbaine	16	25	Individuelles	Habitat	2024-2036
TOTAL LOGEMENTS				25			



3 PHASE 2 : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

3.1 ETUDES PRECEDENTES

Sans objet

3.2 EXTENSIONS PREVUES

3.2.1 EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Sans Objet

3.2.2 EXTENSION URBAINE

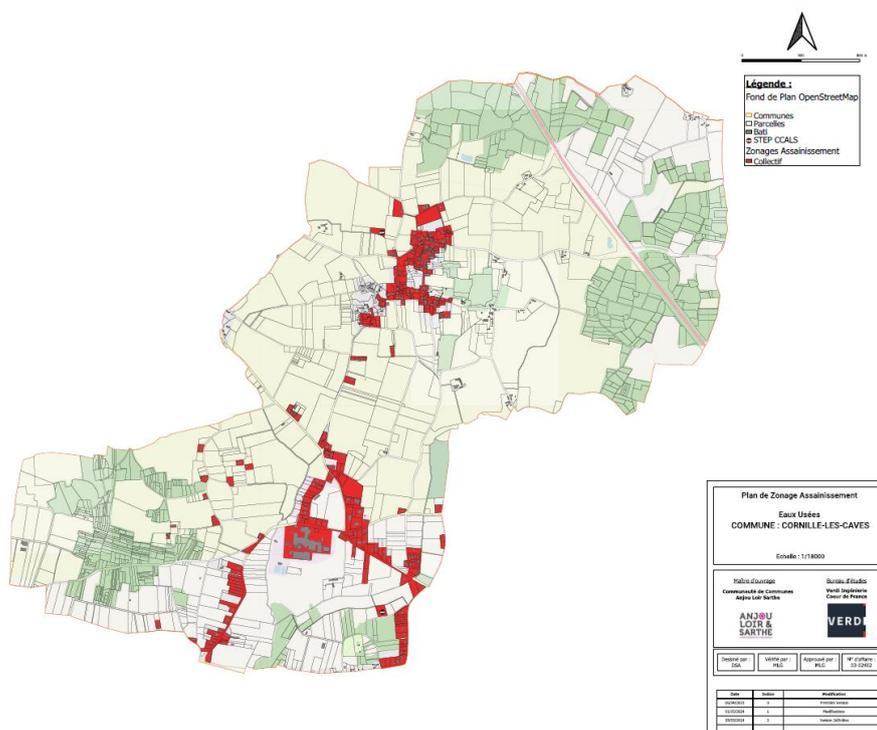
Les extensions urbaines prévues sont celles définies par les OAP du PLUIH de la CCLAS, elles sont présentées au chapitre 7.1.8.

3.3 ZONAGE PROPOSE

Il est proposé le zonage suivant :

- Zonage en assainissement collectif du bourg de Cornillé-les-Caves et du secteur Laiterie, et plus précisément les parcelles déjà raccordées ou desservies par le réseau de collecte ;
- Zonage en assainissement collectif de la zone concernée par l'OAP Habitat ;
- Zonage en assainissement non-collectif des hameaux et de l'habitat diffus.

Nota : les extensions prévues dans le cadre des zonages eaux usées seront étalées dans le temps et seront réalisées si les conditions techniques et économiques le permettent.



Carte 10: Plan de zonage EU de la commune de Cornillé-les-Caves



4 ANNEXES

4.1 ANNEXE 1 : CARTE DE ZONAGE

4.2 ANNEXE 2 : LEXIQUE

Eaux Usées (EU) : eaux vannes et eaux grises d'un logement, donc d'origine domestique (par opposition aux eaux usées industrielles).

Eaux vannes : Eaux des toilettes et des urinoirs, contenant des matières fécales et de l'urine, ainsi que des produits toxiques. Elles sont fortement polluées et nécessitent un traitement intensif avant tout rejet ou réutilisation.

Eaux grises : Provenant de la cuisine, de la lessive, de l'hygiène personnelle, etc. Elles contiennent des graisses, des détergents, des résidus alimentaires, des cheveux, etc. Elles sont moins polluées que les eaux vannes, mais peuvent encore contenir des contaminants obligeant également un traitement avant rejet.

Collecteur : canalisations publiques dans lesquelles transitent les effluents. Le diamètre des canalisations varie selon le débit à transiter.

Réseau gravitaire : les effluents coulent sous l'effet de la gravité.

Réseau de refoulement : les effluents coulent sous pression dans les collecteurs. Il n'est donc pas possible de se raccorder sur un tel réseau sous pression.

Réseaux EU : réseaux qui collectent les eaux usées.

Réseaux unitaires : réseaux qui collectent les eaux usées et les eaux pluviales mélangées.

Poste de refoulement (PR) : ouvrage enterré dont le système de pompes envoie sous pression les effluents dans le collecteur de refoulement situé à l'aval. Ce système permet aux effluents de franchir les points hauts du relief ou de longues distances.

Déversoir d'orage (DO) : ouvrage de délestage des effluents vers le milieu naturel par temps de pluie. Les DO sont présents sur les réseaux de type unitaire.

Station d'épuration (STEP) : ouvrage destiné à dépolluer les eaux usées urbaines domestiques.

Assainissement non collectif (ANC) : ouvrage de traitement individuel des eaux usées.